

## MANDAT D'EXPERT AUX EXAMENS D'Aide en Soins et Accompagnement (AFP ASA)

### 1. Mission et rôle de l'expert-e

Évaluer selon la procédure en vigueur (travail pratique, entretien professionnel et examen connaissance) les prestations d'un-e candidat-e AFP ASA finaliste selon l'ordonnance de formation ASA.

L'expert-e est sollicité-e, selon ses disponibilités mais au minimum pour 1 examen par année.

Les examens sont repartis sur 2 sessions, généralement durant les mois de mai-juin et de janvier-février.

### 2. Profil

- Au bénéfice d'un CFC ASSC ou d'une formation équivalente
- 3 ans d'expérience, depuis l'obtention du titre professionnel, dans le domaine santé ou social
- En activité à min 50% dans le domaine de la santé/social et être en lien direct avec le profil ASA
- Bonnes connaissances de la formation d'ASA, du classeur et plan de formation, principalement de l'évaluation des compétences
- Être formateur-trice en entreprise représente un avantage certain pour l'exercice du mandat

### 3. Formation

Deux jours de formation donnés par l'IFFP (Renens, VD) :

- 1 cours de base sur les compétences liées au rôle d'expert
- 1 cours spécifique sur la procédure de qualification des ASA

**Une attestation fédérale certifie le mandat d'expert. L'obtention de l'attestation est obligatoire pour pouvoir expertiser**

### 4. Demande de renseignements et envoi des dossiers de candidature

Mme Pauchard Marie-Pomme, cheffe-experte ASA : [cheffe.expert.asa@gmail.com](mailto:cheffe.expert.asa@gmail.com)

### 5. Dossier de candidature

Si vous correspondez au profil requis et souhaitez envoyer votre dossier de candidature, veuillez remplir et envoyer les documents suivants :

- Formulaire de l'OFPC
- Lettre motivation
- CV
- Copies des titres et diplômes
- Attestations/certificats de travail
- L'accord écrit de votre employeur si vous travaillez à 100%

Période de postulation : **septembre à avril**

*Il ne sera répondu qu'aux dossiers complets et répondant au profil recherché.*

### 6. Sélection et nomination

La sélection s'opère en fonction de la correspondance au profil ci-dessus ainsi qu'aux besoins et priorités d'engagement définis par la cheffe-experte. Lorsque cette dernière et la commission de l'OrTra préavisent favorablement, les dossiers de candidature sont transmis à l'OFPC pour nomination.